



DEC190582DR02

Décision portant nomination de Mme Rénette Saint-Fort aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes et nommant Mme Teresa Teixeira en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8226 en date du 12/02/2018 ;

Considérant que Mme Rénette Saint-Fort a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Villejuif les 15-16-17/10/2018 et les 7-8-9/11/2018.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Rénette Saint-Fort, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes, à compter du 01/01/2019.

Mme Rénette Saint-Fort exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Rénette Saint-Fort est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/02/2019

La directrice de l'unité
Teresa Teixeira

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop